



COMMUNIQUE AGREMENTS DES PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITE CAMPAGNE 2017-2018

Le Conseil du Café-Cacao informe les Sociétés Coopératives que la procédure d'agrément des projets de certification et programmes de durabilité ne concerne exclusivement que les Sociétés Coopératives conduisant elles-mêmes et pour leur propre compte, des projets de certification ou des programmes de durabilité.

Il en résulte que les Sociétés Coopératives sélectionnées par les exportateurs qui conduisent des projets de certification ou des programmes de durabilité et qui en assurent le préfinancement ne sont pas concernées par cette procédure.

Les Sociétés Coopératives concernées par la demande d'agrément doivent déposer leurs dossiers reliés et présentés en deux exemplaires à l'immeuble Caistab, au 20^{ème} étage, porte 17.03 (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales) et **sont exonérées du paiement des frais de dossiers fixés à Cent Mille (100 100) Francs CFA.**

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants : Tél : **(225) 20 20 27 67/20 20 28 43/20 20 27 95**



La Direction Générale